

LA RÉVISION QUALITÉ CONSTRUCTEUR PRO ACTIV' MAINTENANCE

CONDITIONS D'OBTENTION DU LABEL PRO ACTIV' MAINTENANCE PAR LE DISTRIBUTEUR :

- Le distributeur dispose d'un compte actif chez PELLENC.
- Le distributeur dispose des accès commerces et pièces détachées pour les familles demandées.
- Le distributeur dispose d'au moins un technicien formé sur les produits concernés depuis moins de 18 mois.
- Le distributeur commande en stock les pièces de rechanges suivant la préconisation définie par PELLENC.
- Le distributeur dispose d'un atelier dédié à l'activité de révision et réparation des outils électroportatifs PELLENC.
- Le distributeur utilise des pièces et des consommables d'origine PELLENC.
- Le distributeur met à disposition de PELLENC ses démarchages marketing en faveur des révisions annuelles des outils PELLENC.
- Le distributeur respecte les conditions du contrat de distribution établies entre lui et PELLENC.
- Le Label Pro Activ' Maintenance fait l'objet d'une analyse entre PELLENC et son distributeur avant reconduction annuelle.

ENGAGEMENTS DU DISTRIBUTEUR :

- Le distributeur respecte le montant forfaitaire de 99€ HT.
- En cas de réparation complémentaire, le distributeur réalise un devis de réparation, qui sera validé par l'utilisateur avant travaux.
- Utilisation de pièces d'origine PELLENC.
- L'outil est garanti pièces et main d'oeuvre pour toute la saison suivante (Hors pièces d'usure / portage PELLENC).
- En cas d'immobilisation de l'outil, en saison, de plus de 3 jours ouvrés, le distributeur prête à l'utilisateur un outil de courtoisie.
- Le distributeur informe l'utilisateur du lieu de révision de l'outil, en concession ou chez le constructeur.
- Le distributeur affiche les supports de communication du label Pro Activ' Maintenance développés par PELLENC.

ENGAGEMENTS DU SERVICE APRÈS-VENTE PELLENC :

- PELLENC définit les conditions d'enlèvement et de retour d'un outil chez le distributeur.
- PELLENC prend à sa charge les frais d'enlèvement et de retour des outils chez le distributeur.
- PELLENC s'engage à réviser l'outil en 10 jours ouvrés à réception de l'outil à l'usine.
- PELLENC facture le distributeur du montant forfaitaire de 99€ HT et octroie une remise de 25% au distributeur.
- En cas de réparation complémentaire, PELLENC communique le devis à l'utilisateur via son distributeur.
- Utilisation de pièces d'origine PELLENC.
- L'outil est garanti pièces et main d'oeuvre pour toute la saison suivante (hors pièces usure).